

Grandes écoles : des politiques d'« ouverture sociale » en échec

Cécile Bonneau

École normale supérieure et PSE-École d'économie de Paris, Paris, France

Pauline Charousset

Université Paris 1 et PSE-École d'économie de Paris, Paris, France

Julien Grenet

CNRS et PSE-École d'économie de Paris, Paris, France

Auteur de correspondance: julien.grenet@psemail.eu

Georgia Thebault

EHESS et PSE-École d'économie de Paris, Paris, France

Grâce à des données riches et inédites, cet article analyse les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles et leur évolution depuis le milieu des années 2000. Malgré les dispositifs d'« ouverture » qui ont été mis en place par certaines grandes écoles pour diversifier le profil de leurs étudiants, ces institutions d'élite sont restées presque entièrement fermées aux élèves issus de milieux sociaux défavorisés et leur base de recrutement n'a guère évolué au cours des quinze dernières années. Cette permanence des inégalités d'accès aux grandes écoles ne s'explique qu'en partie par les écarts de performance scolaire entre les élèves issus de milieux très favorisés et les élèves issus de milieux défavorisés. Elle trouve sa source, en amont, dans l'absence de diversification du recrutement des classes préparatoires et des écoles post-bac au cours de la période. Ce constat d'échec invite à repenser les leviers qui pourraient être mobilisés pour élargir le recrutement des filières sélectives.

RAPPEL Les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et pas les institutions auxquelles ils appartiennent, ni *a fortiori* la DEPP.

INTRODUCTION

En France, le concours a longtemps été considéré comme un moyen de garantir la méritocratie républicaine en permettant un accès juste et équitable aux formations les plus prestigieuses. Cette vision positive de la méritocratie fait cependant l'objet de vives contestations en raison de l'ampleur et de la persistance des inégalités sociales d'accès aux filières les plus sélectives : les classes préparatoires et les grandes écoles. Depuis les travaux de Bourdieu et Passeron (1964), la littérature sociologique a mis en évidence l'influence déterminante de l'origine sociale sur l'orientation et la réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur (Beaud, 2003 ; Duru-Bellat et Kieffer, 2008 ; Crouslé et al., 2020), tout en soulignant la contribution des défaillances du système éducatif au déterminisme social des trajectoires éducatives (Van Zanten, 2015). Dans le contexte d'un dualisme marqué entre universités et grandes écoles, ce constat interroge la capacité des filières sélectives à assurer le renouvellement et la circulation des élites et, plus généralement, à favoriser la mobilité sociale intergénérationnelle (Falcon et Bataille, 2018 ; Oberti et al., 2020).

Pour tenter de remédier à la sous-représentation des étudiants d'origine sociale défavorisée parmi leurs étudiants, plusieurs grandes écoles ont mis en place depuis le milieu des années 2000 des dispositifs dits d'«ouverture sociale», qui se déclinent de plusieurs manières : programmes de parrainage et d'accompagnement de lycéens scolarisés dans l'éducation prioritaire, modification des modalités de recrutement par la mise en place de voies d'admission parallèle et, dispositifs d'aide financière et de soutien en faveur des étudiants boursiers sur critères sociaux. Or, malgré la multiplication de ces initiatives, on ne dispose d'aucune évaluation quantitative de leur impact global sur les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles – les études statistiques consacrées à l'évolution du recrutement des grandes écoles s'arrêtant pour la plupart au seuil des années 1990 (Euriet et Thélot, 1995 ; Albouy et Wanecq, 2003).

L'objet du présent article est de combler en partie cette lacune en tirant parti des données très riches dont on dispose aujourd'hui pour caractériser le recrutement des grandes écoles et son évolution depuis le milieu des années 2000. Les résultats présentés ici sont tirés du rapport que notre équipe a consacré à l'analyse plus large des inégalités d'accès à ces formations selon les dimensions de l'origine sociale, de l'origine géographique et du genre, et à leur évolution au cours de la période 2006–2016 (Bonneau et al., 2021)¹.

L'exploitation des données de l'année universitaire 2016–2017 met en évidence l'étroitesse de la base sociale de recrutement des grandes écoles : les étudiants issus de professions et catégories socio-professionnelles (PCS) très favorisées (cadres et assimilés, chefs d'entreprise, professions intellectuelles et professions libérales) représentaient 64 % de leurs effectifs, alors que seuls 23 % des jeunes de 20 à 24 ans étaient issus de ces catégories sociales. À l'inverse, les étudiants des grandes écoles n'étaient que 9 % à être issus de PCS défavorisées (ouvriers et personnes sans activité professionnelle), alors que c'était le cas de 36 % des jeunes de 20 à 24 ans. La surreprésentation des catégories sociales très favorisées est encore plus marquée dans les grandes écoles les plus sélectives, où leur proportion atteint près de 80 %.

1. Cette étude a été réalisée dans le cadre de l'appel à projets de recherche « Filières sélectives et mobilité sociale » et a bénéficié du soutien financier de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS-DEPP) et de la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI-SIES).

L'analyse statistique des inégalités sociales d'accès aux grandes écoles fait ressortir plusieurs faits saillants. Le premier est que les différences de taux d'accès à ces formations selon l'origine sociale sont largement prédéterminées, en amont, par les inégalités d'accès aux formations de premier cycle qui y conduisent : les classes préparatoires, qui préparent leurs étudiants aux concours d'entrée aux grandes écoles, et les écoles post-bac, qui recrutent directement après le baccalauréat. Un second enseignement de l'analyse est que les inégalités sociales d'accès à ces filières sélectives ne s'expliquent qu'en partie par les écarts de performance scolaire des élèves en fonction de leur milieu social : plus de la moitié du différentiel d'accès entre élèves issus de PCS très favorisées et élèves issus de PCS défavorisées renvoie à d'autres facteurs. Enfin, l'analyse des évolutions observées depuis le milieu des années 2000 montre que les programmes mis en place pour tenter de diversifier le recrutement social des grandes écoles n'ont pas atteint leurs objectifs. En effet, malgré une augmentation importante de leurs effectifs au cours de la période, les grandes écoles sont restées presque entièrement fermées aux étudiants issus de milieux sociaux défavorisés.

Après une brève présentation des dispositifs d'ouverture sociale des grandes écoles, la première partie de l'article propose une analyse en coupe transversale de leur recrutement en 2016–2017. La deuxième partie s'appuie sur le suivi des trajectoires scolaires des élèves qui étaient scolarisés en classe de troisième en 2005–2006 pour quantifier les inégalités sociales d'accès aux classes préparatoires et aux grandes écoles. Enfin, la dernière partie décrit l'évolution de ces inégalités au cours de la période 2006–2016.

LES DISPOSITIFS D'« OUVERTURE SOCIALE » DES GRANDES ÉCOLES

Face au constat du manque de diversité dans leur recrutement, une réflexion sur l'ouverture sociale des grandes écoles a été engagée au tournant des années 2000 par les différents acteurs de l'enseignement supérieur en France.

L'Institut d'études politiques de Paris a été l'un des premiers établissements d'enseignement supérieur sélectifs à modifier son processus d'admission pour tenter de diversifier le profil social de ses étudiants, à travers la mise en place des Conventions d'éducation prioritaire (CEP). Lancé en 2001, ce dispositif crée une voie spécifiquement destinée aux élèves issus des lycées partenaires rattachés à l'éducation prioritaire. Au sein des grandes écoles, les CEP de Sciences Po demeurent un dispositif à part, dans la mesure où ces conventions mettent explicitement en œuvre une politique de discrimination positive. Depuis sa mise en place, ce programme n'a cependant concerné qu'un nombre relativement limité d'étudiants admis à l'IEP de Paris (une centaine par an sur des promotions de plus de 1500 étudiants).

Lancé en 2008, le programme des Cordées de la réussite vise quant à lui à promouvoir l'égalité des chances par la collaboration entre les établissements du secondaire, du supérieur et le monde professionnel. Les programmes labellisés « Cordées de la réussite » sont pour la plupart des actions de tutorat destinées à accompagner des élèves scolarisés dans des établissements de l'éducation prioritaire. Ce dispositif, qui a fusionné en 2020 avec celui des « parcours d'excellence », ne concerne cependant qu'environ 80 000 collégiens et lycéens chaque année, soit moins de 1,5 % des élèves scolarisés dans le second degré.

Après la signature en 2005 de la Charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence (MENESR, 2005), de nombreuses grandes écoles ont mis en place leurs

propres dispositifs d'ouverture sociale, qui se déclinent de plusieurs manières (CGE, 2010) : programmes de parrainage et d'accompagnement en amont, modification des modalités de recrutement par la mise en place de voies d'admission parallèle et, en aval, mise en œuvre de dispositifs d'aide financière et de soutien en faveur des étudiants boursiers.

Malgré la multiplication de ces initiatives, on ne dispose que de peu d'études d'impact des actions mises en œuvre. Les évaluations existantes ont porté spécifiquement sur le programme des CEP de Sciences Po Paris (Tiberj, 2011 ; Oberti, 2013 ; Thibaud, 2019) et sur certains dispositifs rattachés au programme national des Cordées de la réussite, comme le programme X-Tremplin (CNRS-GRECSTA, 2013) ou le programme Talens (Ly et al., 2015). Ces évaluations mettent en évidence des effets en moyenne positifs sur la motivation et les performances scolaires des élèves bénéficiaires. Cependant, leurs conclusions quant à la capacité de ces dispositifs à diversifier le recrutement social des grandes écoles sont plus mitigées. Les données administratives mobilisées dans le cadre du présent article permettent d'aller au-delà de ces évaluations partielles, en mesurant l'impact global des dispositifs d'ouverture sociale des grandes écoles au cours de la période 2006 – 2016.

LE RECRUTEMENT SOCIAL DES GRANDES ÉCOLES EN 2016 – 2017

En 2016–2017, 234 grandes écoles étaient recensées dans les données administratives mobilisées dans le cadre de l'étude ↘ **Encadré 1**. Ces écoles, qui accueillaient près d'un quart des étudiants inscrits dans les formations de niveau bac + 3 à bac + 5, peuvent être classées en cinq catégories : les écoles d'ingénieurs (44 % des effectifs), les écoles de commerce (46 %), les instituts d'études politiques (6 %), les écoles normales supérieures (2 %) et les écoles spécialisées², qui regroupent environ 2 % des étudiants des grandes écoles.

Des niveaux de sélectivité très variables

En moyenne, les grandes écoles sont plus sélectives que les formations universitaires de niveau d'études équivalent : 25 % de leurs étudiants ont obtenu une mention très bien au baccalauréat contre 10 % des étudiants inscrits dans une formation universitaire de niveau bac + 3 à bac + 5 ↘ **Figure 1**. Les grandes écoles présentent cependant des niveaux de sélectivité très variables. Parmi les étudiants des 10 % des écoles les moins sélectives (qui sont identifiées sur la base des résultats obtenus par leurs étudiants au baccalauréat général), 1 % ont obtenu une mention très bien, alors que c'était le cas de 74 % des étudiants inscrits dans les 10 % des écoles les plus sélectives³. La sélectivité varie également en fonction du type d'école : si 14 % des étudiants des écoles de commerce ont obtenu une mention très bien au baccalauréat, c'était le cas de 69 % des étudiants des ENS.

2. Les écoles regroupées dans cette catégorie sont l'École des hautes études en sciences sociales, l'École nationale des chartes, l'École nationale supérieure du paysage, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, les écoles nationales vétérinaires, le Muséum national d'histoire naturelle et l'École pratique des hautes études.

3. Parmi les 10 % des grandes écoles de niveau bac 3 à bac 5 les plus sélectives selon cette définition, on trouve l'École polytechnique, l'École des Mines de Paris, CentraleSupélec, l'École nationale des ponts et chaussées, l'ENSTA ParisTech, l'ISAE Supaéro, l'ENS Paris, l'ESPCI Paris, l'ENSAE, Télécom ParisTech, HEC, Centrale Lyon, l'IEP Paris, l'ENS Lyon, l'École nationale supérieure de chimie de Paris, l'École nationale vétérinaire de Lyon, l'École nationale des chartes, Iota Palaiseau, l'École nationale vétérinaire de Nantes, ESCP-Europe, Centrale Marseille et l'IEP de Rennes.

Des étudiants au profil social très favorisé

L'origine sociale des étudiants est mesurée à partir de la variable renseignant la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de leur représentant légal, selon la classification en quatre groupes proposée par la DEPP⁴ ↘ **Encadré 2**. En 2016–2017, les étudiants issus de PCS très favorisées (cadres et assimilés, chefs d'entreprise, professions intellectuelles et professions libérales) représentaient 64 % des effectifs des grandes écoles, alors que seulement 23 % de l'ensemble des jeunes de la cohorte et 42 % des étudiants inscrits dans une formation universitaire de niveau bac + 3 à bac + 5 étaient issus de ces catégories sociales ↘ **Figure 2**. À l'inverse, les étudiants des grandes écoles n'étaient que 9 % à être issus de PCS défavorisées (ouvriers et personnes sans activité professionnelle), contre 36 % des jeunes de la cohorte et 23 % des étudiants inscrits dans une formation universitaire de niveau bac + 3 à bac + 5. Cette sous-représentation concerne également les étudiants issus de PCS favorisées (professions intermédiaires) ou moyennes (employés, agriculteurs, artisans, commerçants), qui ne constituaient respectivement que 10 % et 18 % des effectifs des grandes écoles en 2016–2017 contre 14 % et 27 % des jeunes de la cohorte (12 % et 23 % des étudiants inscrits dans une formation universitaire de niveau bac 3 à bac 5).

ENCADRÉ 1 Les données utilisées

La plupart des études consacrées à l'évolution des inégalités d'accès aux grandes écoles se sont appuyées sur des données d'enquête (Albouy et Wanecq, 2003; Gurgand et Maurin, 2007) ou des données mises à disposition de façon discrétionnaire par un nombre limité d'écoles (Euriet et Thélot, 1995; Tiberj, 2011; Oberti, 2013; Blanchard et al., 2017). Par rapport à ces travaux, l'une des principales contributions de notre étude est de mobiliser un ensemble de données de gestion quasi exhaustives et d'une très grande richesse. Ces données individuelles, nouvellement accessibles aux chercheurs, ont été mises à disposition par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS-DEPP) et par la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI-SIES).

L'étude s'appuie à titre principal sur les recensements annuels des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire (données FAERE extraites du système d'information SCOLARITÉ) et des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (données STS/CPGE extraites du système d'information SCOLARITÉ et données SISE) au cours de la période 2006–2016. Ces données fournissent des informations détaillées sur les caractéristiques socio-démographiques des élèves et des étudiants (âge, sexe, nationalité, commune de résidence, profession et catégorie socio-professionnelle des représentants légaux), l'établissement fréquenté et la formation suivie chaque année. Ces données sont complétées par les informations relatives aux résultats obtenus par les élèves au diplôme national du brevet et du baccalauréat, extraites du système d'information OCEAN. La présence d'une version cryptée de l'identifiant national élève (INE) permet d'apparier ces différentes bases de données de manière à reconstituer les trajectoires des élèves depuis leur entrée en sixième jusqu'à leur sortie du système éducatif.

On peut estimer à environ 90 % la part des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur qui sont couverts par les données mobilisées pour l'année universitaire 2016–2017 (MENESR, 2017). Les formations non couvertes par le dispositif sont les formations paramédicales et sociales, les écoles artistiques et culturelles, de journalisme et d'architecture et certaines grandes écoles de la fonction publique telles que l'École nationale d'administration et l'École nationale de la magistrature.

Les analyses portent sur l'ensemble des étudiants inscrits dans des formations de niveau bac + 1 à bac + 5 couvertes par les données SISE et STS-CPGE au cours de la période 2006 à 2016, soit environ 1,8 million d'individus chaque année. Pour éviter que les évolutions mesurées ne soient biaisées par l'augmentation du nombre de grandes écoles recensées dans les données SISE, les analyses sont réalisées à champ constant, en considérant différents ensembles de grandes écoles de niveau bac + 3 à bac + 5 : celles qui étaient présentes tout au long de la période 2006–2016 (champ 2006, qui inclut 62 % des écoles recensées en 2016) et celles qui étaient présentes tout au long de la période 2008–2016 (champ 2008, qui inclut 84 % des écoles recensées en 2016).

4. Une classification plus fine pourrait être obtenue en combinant les PCS des deux responsables légaux. Cette approche n'a pu être mise en œuvre dans le cadre de l'étude car la PCS du deuxième responsable légal (généralement la mère) n'est renseignée dans les données SISE qu'à partir de 2009.

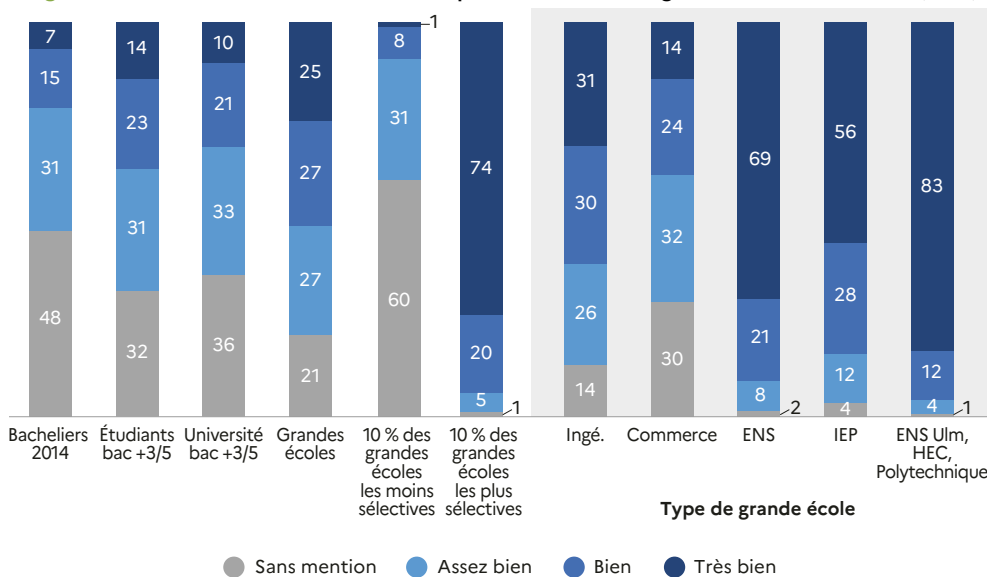
La composition sociale moyenne des grandes écoles varie peu en fonction de leur spécialisation : les étudiants issus de PCS très favorisées sont surreprésentés dans toutes les catégories d'écoles, bien que les écoles de commerce et d'ingénieurs aient dans leur ensemble une composition sociale un peu plus diversifiée (63 % et 65 % d'étudiants issus de PCS très favorisées, respectivement) que les IEP (68 %) ou les ENS (72 %). La part des étudiants issus de PCS défavorisées reste, en revanche, uniformément faible dans tous les types d'écoles (moins de 10 % des effectifs).

Le profil social des étudiants des grandes écoles s'écarte d'autant plus de la structure sociale de l'ensemble de la cohorte que le niveau de sélectivité des écoles augmente : 78 % des étudiants inscrits dans les 10 % des écoles les plus sélectives étaient issus de PCS très favorisées et, dans les écoles les plus prestigieuses (ENS Ulm, Polytechnique et HEC), cette proportion atteint 85 % en moyenne.

En amont des grandes écoles: les classes préparatoires et les écoles post-bac

Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles ne peuvent se comprendre qu'au regard des inégalités d'accès aux formations qui y préparent. La surreprésentation des catégories sociales favorisées dans les grandes écoles se retrouve en effet dès les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les écoles post-bac, qui regroupent respectivement 8 % et 5 % des effectifs inscrits dans des formations de niveau bac 1 et bac 2 en 2016–2017.

► **Figure 1 Mentions obtenues au baccalauréat par les étudiants des grandes écoles, 2016–2017 (en %)**



Lecture : 31 % des étudiants inscrits en école d'ingénieurs en 2016–2017 ont obtenu la mention très bien au baccalauréat.

Notes : La répartition des mentions au baccalauréat présentée dans la colonne « Étudiants bac +3/5 » concerne uniquement les bacheliers de niveau bac +3 à bac +5 en 2016–2017 (hors formations supérieures non couvertes par les données SISE). Cette répartition diffère de celle observée parmi l'ensemble des bacheliers généraux 2014 car certains bacheliers ne poursuivent pas leurs études jusqu'au niveau bac +3. La sélectivité des grandes écoles est mesurée par le rang percentile moyen de leurs étudiants au baccalauréat général (calculé séparément par série et année de l'examen).

Champ : Étudiants français inscrits dans des formations de niveau bac +3 à bac +5 en 2016–2017.

Sources : Données SISE (MESRI-SIES) et OCEAN (MENJS-DEPP).

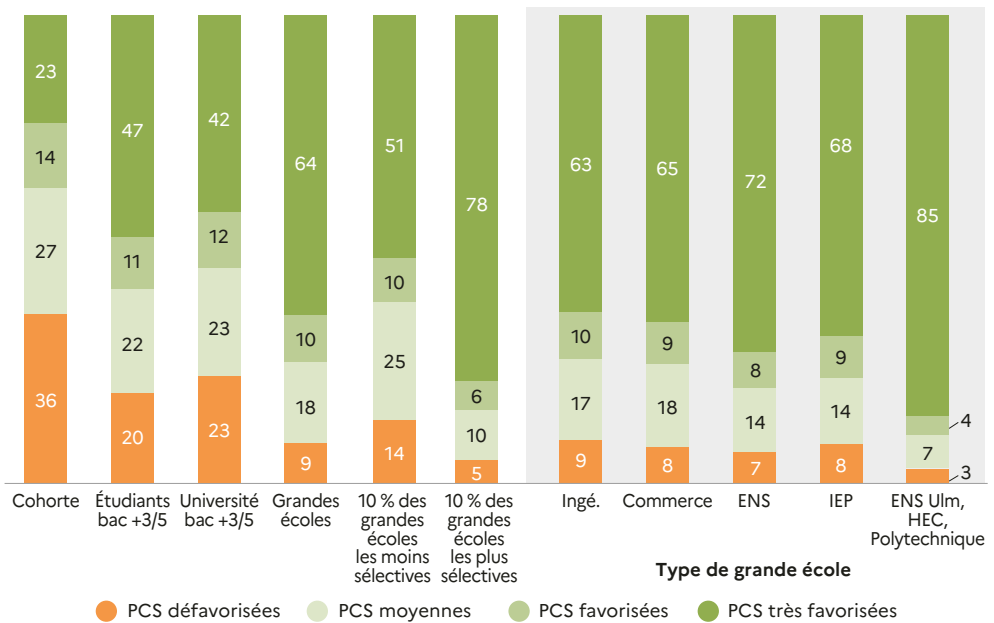
ENCADRÉ 2 Quel indicateur pour mesurer l'origine sociale des étudiants ?

L'origine sociale des étudiants est mesurée à partir de la variable renseignant la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de leur représentant légal. Pour faciliter l'interprétation des résultats, les PCS sont regroupées selon la classification en quatre groupes proposée par la DEPP : PCS « très favorisées » (cadres et assimilés, chefs d'entreprises, professions libérales, professions intellectuelles), PCS « favorisées » (professions intermédiaires), PCS « moyennes » (employés, agriculteurs, artisans, commerçants) et PCS « défavorisées » (ouvriers et personnes sans activité professionnelle).

Cette classification correspond à une hiérarchisation des PCS selon leur dotation différentielle en capital socioéconomique et scolaire. L'approche fondée sur la PCS est préférée à une mesure alternative de l'origine sociale des étudiants : le statut de boursier sur critères sociaux de l'enseignement supérieur. Cet indicateur n'est pas en effet adapté pour effectuer des comparaisons dans le temps, en raison des nombreux changements intervenus dans le barème d'attribution des bourses sur critères sociaux depuis le milieu des années 2000.

Dans les données mobilisées, la catégorie socioprofessionnelle du responsable légal est renseignée de façon quasi exhaustive en 2016–2017, quel que soit le type de formation considéré. Les biais potentiellement induits par le non-renseignement de la PCS lorsqu'on compare les différentes catégories de formations sont donc *a priori* limités pour les analyses portant sur les données de l'année 2016–2017. Pour la période antérieure, le taux de renseignement de la catégorie socio-professionnelle du représentant légal est élevé (supérieur à 90 %) et n'a pas varié sensiblement au cours du temps. Il est donc possible d'analyser sans risque de biais l'évolution du recrutement social des formations d'enseignement supérieur au cours de la décennie 2006–2016.

► **Figure 2** Composition sociale des grandes écoles (niveaux bac +3 à bac +5), 2016–2017 (en %)



Lecture : Parmi les étudiants inscrits dans une ENS en 2016–2017, 72 % étaient issus de PCS très favorisées, 8 % de PCS favorisées, 14 % de PCS moyennes et 7 % de PCS défavorisées.

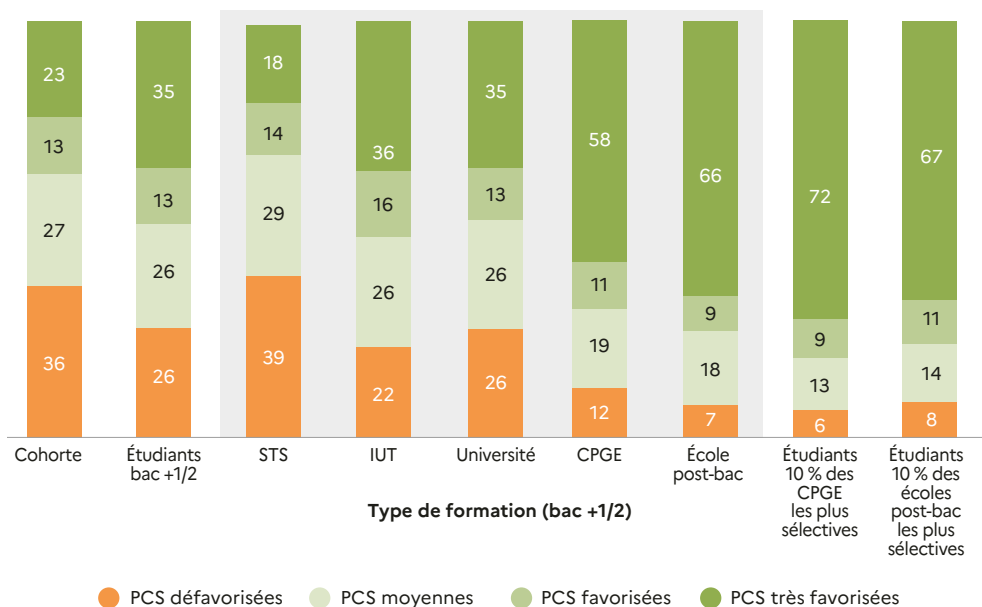
Notes : La composition sociale de la population (colonne « Cohorte ») est estimée à partir des données SCOLARITÉ en utilisant la PCS du responsable légal des élèves des cohortes concernées lorsqu'ils étaient inscrits dans l'enseignement secondaire (toutes classes confondues) à l'âge de 14 ans. La sélectivité des grandes écoles est mesurée par le rang percentile moyen de leurs étudiants au baccalauréat général (calculé séparément par série et année de l'examen).

Champ : Étudiants français inscrits dans des formations de niveau bac+3 à bac+5 en 2016–2017.

Sources : Données SISE (MESRI-SIES) et SCOLARITÉ (MENJS-DEPP).

La composition sociale des filières de niveau bac +1 et bac +2 est très clivée ↘ **Figure 3**. Les écoles post-bac – qui sont pour la plupart privées – sont les formations les plus sélectives socialement, avec 66 % d'étudiants issus de PCS très favorisées (contre 23 % dans la population et 35 % parmi l'ensemble des étudiants de niveau bac +1 et bac +2) et seulement 7 % d'étudiants issus de PCS défavorisées (contre 36 % dans la population et 26 % parmi les étudiants de niveau bac +1 et bac +2). Bien que quasi gratuites, les CPGE présentent une composition sociale à peine plus diversifiée que celle des écoles post-bac, avec 58 % d'étudiants issus de PCS très favorisées et seulement 12 % d'étudiants issus de PCS défavorisées. À la différence des écoles post-bac, où la part des étudiants d'origine sociale favorisée varie peu en fonction du niveau de sélectivité des écoles⁵, la surreprésentation des couches sociales très favorisées tend à croître avec le niveau de sélectivité des classes préparatoires : dans les 10 % des CPGE les plus sélectives, les étudiants issus de ces catégories sociales représentent 72 % des effectifs.

↘ **Figure 3** Composition sociale des filières de l'enseignement supérieur (niveaux bac +1 et bac +2), 2016–2017 (en %)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : Parmi les étudiants des écoles post-bac en 2016–2017, 66 % étaient issus de PCS très favorisées, 9 % de PCS favorisées, 18 % de PCS moyennes et 7 % de PCS défavorisées.

Notes : Voir notes de la **figure 2**. La sélectivité des CPGE et des écoles post-bac est mesurée par le rang percentile moyen de leurs étudiants au baccalauréat général (calculé séparément par série et année de l'examen). La sélectivité des CPGE est calculée séparément par type de classe préparatoire (littéraire, économique, scientifique ou technologique).

Champ : Étudiants français inscrits dans les deux premières années de l'enseignement supérieur en 2016–2017, hors formations paramédicales et sociales, écoles d'architecture, de journalisme et écoles artistiques et culturelles.

Sources : Données SISE (MESRI-SIES), STS/CPGE et SCOLARITÉ (MENJS-DEPP).

⁵ Parmi les 10 % des écoles post-bac les plus sélectives, on trouve les INSA de Lyon, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse, l'ENSC Lille, l'ENSC Rennes, l'Institut polytechnique de Bordeaux et les IEP de Paris, Lille, Rennes et Strasbourg.

DES INÉGALITÉS D'ACCÈS QUI SE JOUENT EN AMONT ET QUI NE S'EXPLIQUENT QU'EN PARTIE PAR LES ÉCARTS DE PERFORMANCE SCOLAIRE

Afin de mieux cerner les déterminants des inégalités sociales d'accès aux classes préparatoires et aux grandes écoles, nous concentrons notre analyse sur les élèves qui étaient scolarisés en classe de troisième en 2005–2006 et qui ont pu être suivis jusqu'en 2014–2015, soit neuf années après le collège⁶.

Taux d'accès aux CPGE et aux grandes écoles en fonction de l'origine sociale

Les inégalités sociales d'accès aux CPGE et aux grandes écoles sont très prononcées ▶ **Tableau 1**. Les élèves issus de PCS très favorisées (qui représentaient 21 % de la cohorte étudiée) ont un avantage considérable sur le reste de la population : 16,9 % d'entre eux ont accédé à une CPGE ou à une école post-bac et 16,0 % à une grande école de niveau bac+3 à bac+5, soit des taux d'accès deux à trois fois plus élevés que ceux des élèves issus de PCS favorisées (15 % de la cohorte), quatre fois plus élevés que ceux des élèves issus de PCS moyennes (27 % de la cohorte), et neuf à dix fois plus élevés que ceux des élèves issus de PCS défavorisées (37 % de la cohorte) – moins de 2 % de ces derniers ayant accédé à une grande école de niveau bac+3/5. Lorsqu'on compare les différences sociales dans les taux d'accès par type d'école, on note qu'elles sont un peu plus prononcées pour les écoles de commerce, les ENS et les IEP que pour les écoles d'ingénieurs.

▶ **Tableau 1** Taux d'accès aux classes préparatoires et aux grandes écoles des élèves qui étaient scolarisés en classe de troisième en 2005–2006, en fonction de leur origine sociale

		Taux d'accès aux CPGE et aux grandes écoles (en % des élèves de chaque groupe de PCS)											
		% de la cohorte	Formations bac +1/2				Formations bac +3/5						
			CPGE	École post-bac	CPGE ou école post-bac*	Grandes écoles		Type de grande école					
					Toutes	10 % des écoles les plus sélectives	Ingénieurs	Commerce	ENS	IEP	Autre		
Catégorie sociale (PCS du responsable légal)	PCS très favorisées	21,1	11,3	6,2	16,9	16	2,5	7,0	7,2	0,5	1,2	0,3	
	PCS favorisées	14,6	4,7	2,0	6,4	5,9	0,6	3,0	2,3	0,1	0,4	0,1	
	PCS moyennes	27,1	3,0	1,6	4,4	4,2	0,3	1,9	1,9	0,1	0,2	0,1	
	PCS défavorisées	37,1	1,4	0,5	1,8	1,6	0,1	0,8	0,7	0,0	0,1	0,0	

Éducation & formations n° 103 © DEPP

* Les taux d'accès indiqués dans la colonne « CPGE ou école post-bac » sont légèrement inférieurs à la somme des taux d'accès aux CPGE et aux écoles post-bac car certains élèves ont accédé à l'un et l'autre type de formation.

Lecture : 37,1 % des élèves qui étaient scolarisés en classe de troisième en 2005–2006 étaient issus de PCS défavorisées. Parmi ces élèves, 1,6 % a accédé à une grande école au cours des neuf années qui ont suivi et 0,1 % a accédé aux 10 % des grandes écoles les plus sélectives.

Note : La sélectivité des grandes écoles est mesurée par le rang percentile moyen de leurs étudiants au baccalauréat général (calculé séparément par série et année de l'examen).

Champ : Ensemble des élèves scolarisés en troisième en 2005–2006, suivis jusqu'en 2014–2015.

Sources : Données SISE (MESRI-SIES), FAERE, STS/CPGE et OCEAN (MENJS-DEPP).

6. L'étude complète propose également une analyse des inégalités sociales d'accès aux grandes écoles parmi les élèves qui ont obtenu le baccalauréat général en 2010 (voir Bonneau et al., 2021, chapitre 6). Les conclusions sont très similaires à celles obtenues sur la population des élèves scolarisés en classe de troisième en 2005–2006.

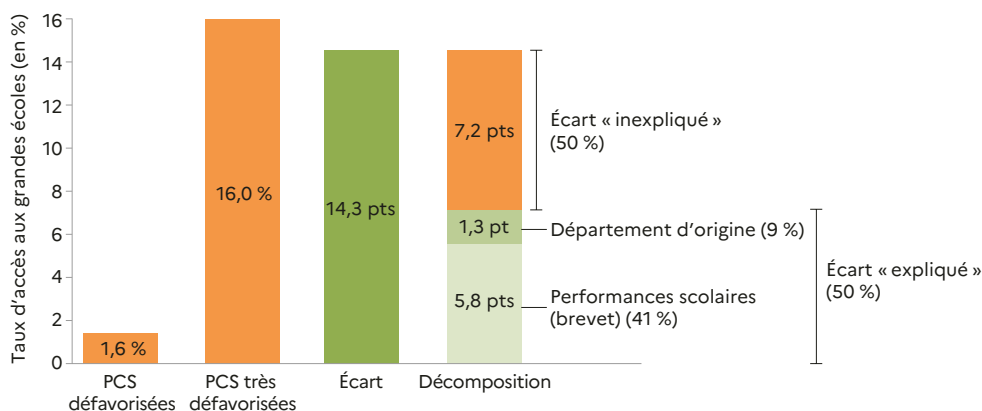
Des inégalités d'accès qui ne s'expliquent qu'en partie par les écarts de performance scolaire

Les différences de taux d'accès aux classes préparatoires et aux grandes écoles en fonction de l'origine sociale peuvent en partie s'expliquer par les écarts entre les performances scolaires moyennes des groupes d'élèves considérés.

Pour tenter d'isoler la contribution spécifique de ce facteur par rapport aux autres déterminants des inégalités d'accès aux filières sélectives, nous nous appuyons dans cette partie sur une méthode de décomposition statistique développée par Blinder (1973) et Oaxaca (1973)⁷. Appliquée aux inégalités sociales d'accès aux grandes écoles parmi les élèves qui étaient scolarisés en classe de troisième en 2005–2006, cette méthode montre que plus de la moitié des écarts entre élèves de PCS très favorisées et élèves de PCS défavorisées renvoie à d'autres facteurs que les performances scolaires ↘ **Figure 4**.

Dans cette cohorte, le taux d'accès aux grandes écoles des élèves de PCS très favorisées (16,0 %) était dix fois supérieur à celui des élèves de PCS défavorisées (1,6 %). La moitié environ de cet écart peut être « expliquée » par les moindres performances scolaires moyennes des élèves issus de milieux sociaux défavorisés en fin de troisième (pour 5,8 points de pourcentage, soit 41 % de l'écart brut) et par le fait qu'ils tendent à être surreprésentés dans des départements où, à performances scolaires comparables, on accède moins souvent à une grande école (pour 1,3 point de pourcentage, soit 9 % de l'écart brut). Cependant, la moitié du différentiel de taux d'accès aux grandes écoles en fonction de l'origine sociale (7,2 points de pourcentage) reste « inexpliquée » par ces deux facteurs.

↘ **Figure 4** Décomposition des inégalités sociales d'accès aux grandes écoles, élèves qui étaient scolarisés en classe de troisième en 2005–2006



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : Parmi les élèves issus de PCS défavorisées qui étaient scolarisés en classe de troisième en 2005–2006, 1,6 % a accédé à une grande école au cours des neuf années qui ont suivi, contre 16,0 % parmi les élèves issus de PCS très favorisées. Sur ces 14,3 points de pourcentage d'écart, 7,1 peuvent être « expliqués » par les moindres performances scolaires moyennes des élèves de PCS défavorisées en fin de troisième (pour 5,8 points de pourcentage) et par le fait que ces élèves tendent à être surreprésentés dans des départements où, à performances scolaires comparables, on accède moins souvent aux grandes écoles (pour 1,3 point de pourcentage). L'écart résiduel de 7,2 points de pourcentage n'est pas expliqué par ces deux facteurs. Cette décomposition est obtenue à l'aide de la méthode de Blinder-Oaxaca.

Champ : Ensemble des élèves scolarisés en classe de troisième en 2005–2006, suivis jusqu'en 2014–2015.

Sources : Données SISE (MESRI-SIES), FAERE et OCEAN (MENJS-DEPP).

7. Les détails de la méthode sont présentés dans l'encadré 2, pp. 166–168 de Bonneau et al. (2021).

Cette part inexpliquée tend à être plus importante pour les écoles de commerce (61 %) que pour les écoles d'ingénieurs (42 %) et pour les 10 % des grandes écoles les plus sélectives (33 %), ce qui indique que la sélectivité sociale des écoles de commerce est sensiblement plus prononcée que leur sélectivité scolaire.

Des inégalités d'accès qui se jouent en amont

L'application de la méthode de décomposition de Blinder-Oaxaca à l'analyse des inégalités d'accès aux classes préparatoires et aux écoles post-bac conduit à des conclusions similaires à celles obtenues pour les grandes écoles ↘ **Figure 5.**

La décomposition montre que le différentiel d'accès aux grandes écoles en fonction du milieu social d'origine est largement déterminé, en amont, par les inégalités sociales d'accès aux formations qui y mènent et que ces inégalités ne s'expliquent qu'en partie par les écarts de performance scolaire observés en fin de troisième. En effet, les moindres performances des élèves issus de PCS défavorisées expliquent à peine plus de la moitié (56 %) de leur différentiel d'accès aux CPGE par rapport aux élèves de PCS très favorisées et moins du tiers (31 %) de leur différentiel d'accès aux écoles post-bac. La sélectivité sociale des formations qui conduisent aux grandes écoles va donc au-delà des niveaux prédits par leur sélectivité scolaire, particulièrement pour les écoles post-bac dont le coût souvent élevé constitue une barrière majeure pour les étudiants d'origine sociale modeste.

ÉVOLUTION DES INÉGALITÉS SOCIALES D'ACCÈS AUX CLASSES PRÉPARATOIRES ET AUX GRANDES ÉCOLES

La dernière partie de cet article analyse l'évolution des inégalités sociales d'accès aux classes préparatoires et aux grandes écoles depuis le milieu des années 2000, de manière à quantifier le degré de « démocratisation » de ces formations au cours de cette période.

Un recrutement social inchangé

La composition sociale des grandes écoles est restée quasiment inchangée depuis le milieu des années 2000 ↘ **Figure 6.**

Tout au long de la décennie 2006–2016, les grandes écoles accueillent environ deux tiers d'étudiants issus de PCS très favorisées, 10 % de PCS favorisées, 17 % de PCS moyennes et moins de 10 % de PCS défavorisées. Ce constat vaut également pour les grandes écoles les plus sélectives, où la part des étudiants issus de PCS très favorisées est restée proche de 80 % alors que celle des étudiants issus de PCS défavorisées n'a jamais dépassé 5 %. L'extrême stabilité du recrutement social des grandes écoles est d'autant plus remarquable que leurs effectifs ont augmenté d'environ 50 % au cours de la période et que plusieurs grandes écoles ont instauré des voies d'admission parallèle. Les dispositifs d'« ouverture » mis en place depuis le milieu des années 2000 n'ont donc pas permis de diversifier le profil social de leurs étudiants.

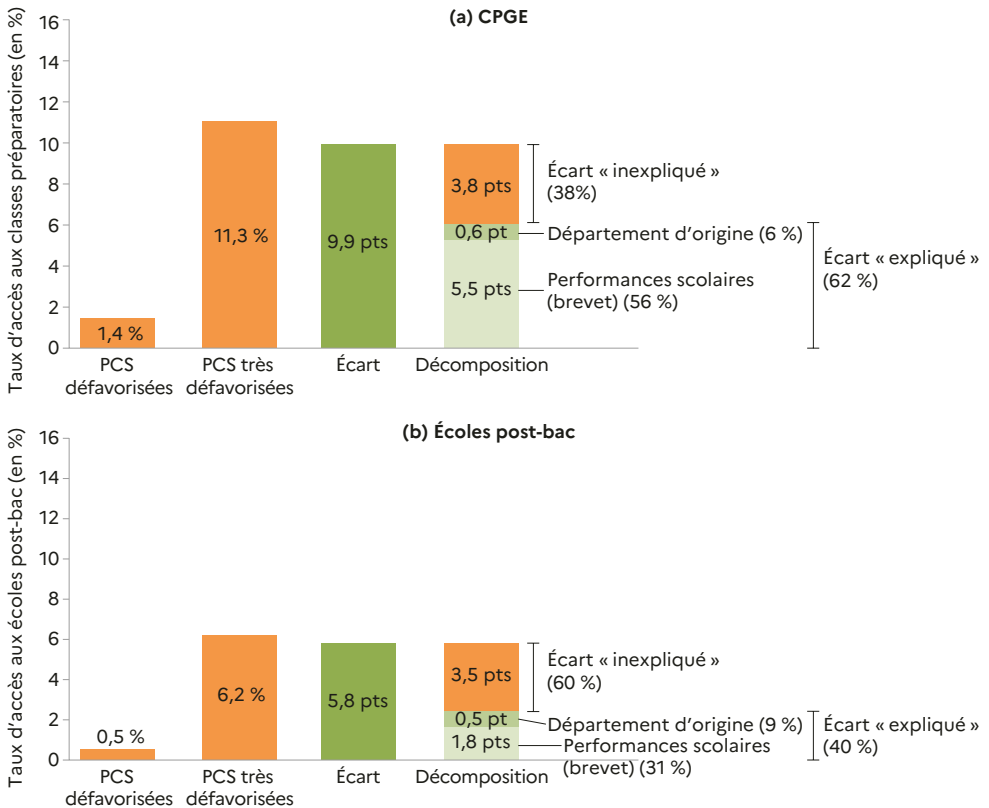
La stabilité du recrutement social des grandes écoles fait écho à celle observée, en amont, dans les classes préparatoires et les écoles post-bac. Tout au long de la décennie 2006–2016, la proportion d'étudiants de PCS très favorisées est restée proche de 60 % dans les CPGE

et de 70 % dans les écoles post-bac, alors que la part des étudiants de PCS moyennes est restée inférieure à 20 % et celle des étudiants de PCS défavorisées comprise entre 5 et 10 %.

Tenir compte de l'évolution de la structure sociale de la population: les rapports de chances

Pour mesurer l'évolution des inégalités sociales d'accès aux classes préparatoires et aux grandes écoles, il faut tenir compte de la déformation sous-jacente de la structure sociale de la population. Il est en effet possible que la stabilité de la composition sociale de ces formations entre 2006 et 2016 masque en réalité une amélioration des chances relatives d'accès des catégories sociales défavorisées par rapport aux catégories très favorisées, si le poids des premières dans la population a eu tendance à diminuer au profit des secondes au cours de la période étudiée.

▼ **Figure 5** Décomposition des inégalités sociales d'accès aux classes préparatoires et aux écoles post-bac, élèves qui étaient scolarisés en classe de troisième en 2005–2006



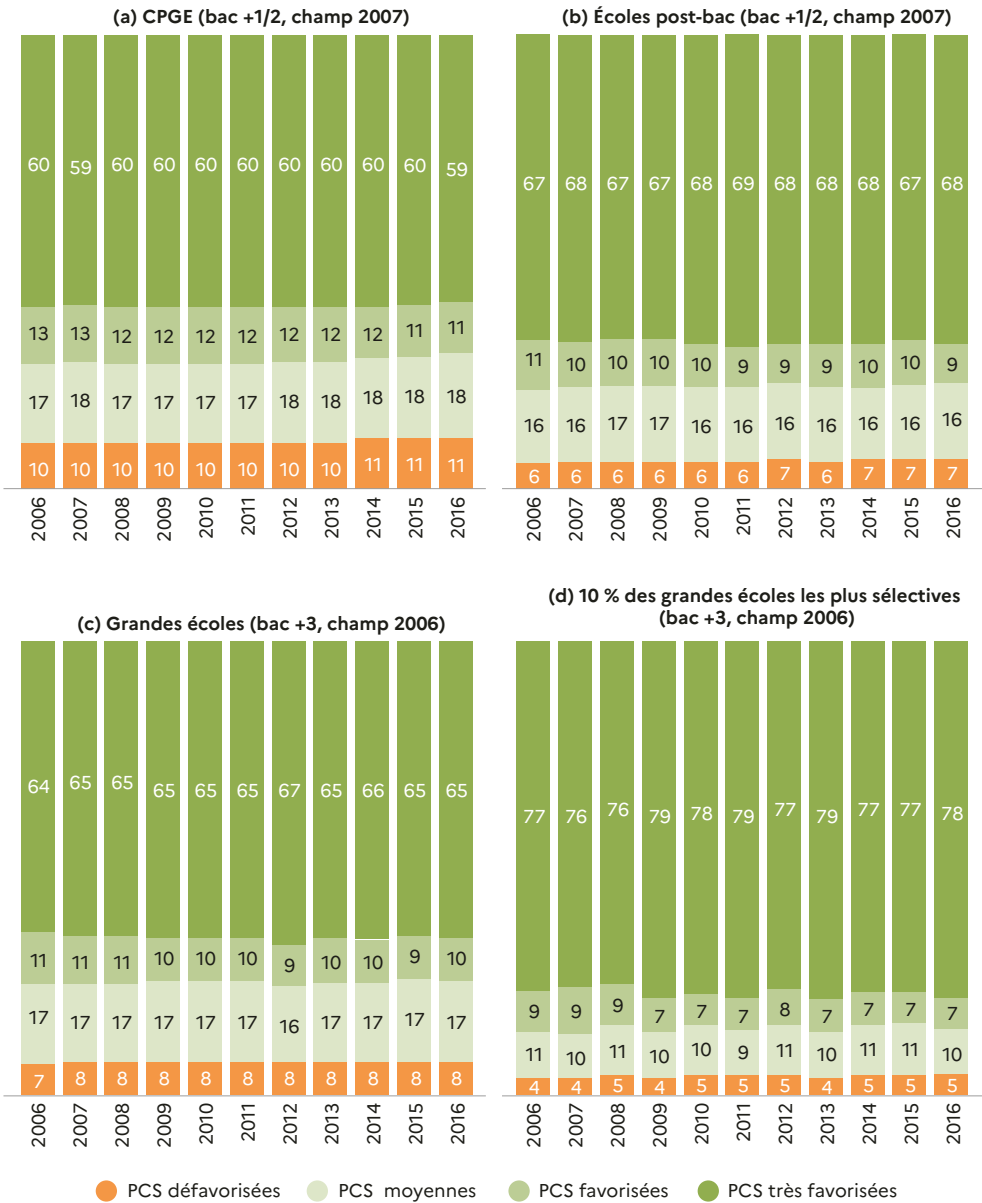
Éducation & Formations n° 103 © DEPP

Lecture: Parmi les élèves issus de PCS défavorisées qui étaient scolarisés en classe de troisième en 2005–2006, 1,4 % a accédé à une CPGE au cours des neuf années qui ont suivi, contre 11,3 % parmi les élèves issus de PCS très favorisées. Sur ces 9,9 points de pourcentage d'écart, 6,1 peuvent être « expliqués » par les moindres performances scolaires moyennes des élèves de PCS défavorisées en fin de troisième (pour 5,5 points de pourcentage) et par le fait que ces élèves tendent à être surreprésentés dans des départements où, à performances scolaires comparables, on accède moins souvent aux CPGE (pour 0,6 point de pourcentage). L'écart résiduel de 3,8 points de pourcentage n'est pas expliqué par ces deux facteurs. Cette décomposition est obtenue à l'aide de la méthode de Blinder-Oaxaca.

Champ: Ensemble des élèves scolarisés en classe de troisième en 2005–2006, suivis jusqu'en 2014–2015.

Sources: Données SISE (MESRI-SIES), FAERE, STS/CPGE et OCEAN (MENJS-DEPP).

► **Figure 6 Évolution de l'origine sociale des étudiants par type de formation, 2006–2016 (en %)**



Lecture : Parmi les étudiants inscrits en CPGE en 2016–2017, 59 % étaient issus de PCS très favorisées, 11 % de PCS favorisées, 18 % de PCS moyennes et 11 % de PCS défavorisées.

Notes : La sélectivité des grandes écoles est mesurée par le rang percentile moyen de leurs étudiants au baccalauréat général (calculé séparément par série et année de l'examen). Les analyses sont effectuées à champ constant en considérant les établissements qui étaient déjà présents dans les données STS/CPGE ou SISE en 2007 pour les CPGE et les écoles post-bac, et les grandes écoles déjà présentes dans les données SISE en 2006.

Champ : Étudiants français inscrits en CPGE ou en écoles post-bac (niveaux bac+1 et bac+2) et étudiants français inscrits dans les grandes écoles (niveau bac+3) au cours de la période 2006–2016.

Sources : Données SISE (MESRI-SIES), STS/CPGE et OCEAN (MENJS-DEPP).

L'approche la plus communément utilisée dans la littérature pour tenir compte de ces modifications structurelles consiste à analyser l'évolution des rapports de chances relatives (*odds ratio*) des individus d'un groupe donné par rapport aux individus d'un autre groupe. Appliqué aux inégalités sociales d'accès aux grandes écoles, un rapport de chances relatives égal à X s'interprète comme suit: si l'on tire au hasard un élève d'origine sociale favorisée et un élève d'origine sociale défavorisée, il y a X fois plus de chances d'être dans la configuration «l'élève favorisé a accédé à une grande école et l'élève défavorisé n'y a pas accédé» que dans la configuration inverse. Comparés à d'autres indicateurs, les rapports de chances relatives présentent l'intérêt de ne pas être affectés par des modifications de la taille relative des groupes considérés dans l'analyse et sont plus adaptés pour rendre compte des évolutions plafonnées, comme c'est le cas pour les pourcentages dont la valeur est toujours comprise entre 0 et 100 %.

Nous mettons en œuvre cette méthode en comparant l'évolution du recrutement social des classes préparatoires et des grandes écoles au cours de la période 2006–2016 à celle des cohortes nées entre 1988 et 1997, qui sont les cohortes pertinentes pour cette période. La structure sociale de chaque cohorte de naissance est estimée à partir des informations disponibles sur la PCS du responsable légal des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire (toutes classes confondues) à l'âge de 14 ans⁸.

Au cours de la période, le profil social de la population s'est légèrement déformé au profit des catégories sociales très favorisées: alors que dans la cohorte née en 1988, 21 % des individus étaient issus de PCS très favorisées, 15 % de PCS favorisées, 27 % de PCS moyennes et 37 % de PCS défavorisées, les proportions observées parmi les individus nés en 1997 étaient respectivement de 24 %, 13 %, 27 % et 36 %.

Évolution des inégalités d'accès aux classes préparatoires et aux écoles post-bac

En l'espace de neuf ans, les inégalités sociales d'accès aux études supérieures ont diminué de manière très sensible ↘ **Tableau 2**: parmi les individus nés en 1988, les chances relatives d'accéder à une formation de niveau bac 1 étaient 7,4 fois plus élevées pour les élèves issus de PCS très favorisées que pour ceux issus de PCS défavorisées; parmi les élèves nés en 1997, la valeur de l'*odds ratio* était presque deux fois plus faible (4,3). Cette dynamique a été principalement tirée par la forte augmentation du taux d'accès des élèves de PCS défavorisées à l'université et, dans une moindre mesure, aux sections de technicien supérieur (STS): entre la cohorte 1988 et la cohorte 1997, la part de ces élèves qui a accédé à une formation universitaire est passée de 11 % à 17 % et, pour les STS, de 7 % à 11 %, alors que les taux d'accès à ces formations sont restés relativement stables pour les élèves de PCS très favorisées.

Au cours de cette période, on note également une légère érosion de l'avantage relatif des élèves de PCS très favorisées par rapport aux élèves de PCS défavorisées pour l'accès aux CPGE (*odds ratio* passé de 10,4 à 8,0) et, de manière plus prononcée, aux écoles post-bac recensées en 2006 (*odds ratio* passé de 21 à 14). Ces évolutions ne doivent pas cependant conduire à conclure hâtivement à une «démocratisation» de ces formations sélectives au cours de la période, pour deux raisons. D'une part, l'amélioration de la situation relative des élèves issus de PCS défavorisées s'explique pour l'essentiel par une légère diminution du taux d'accès aux CPGE des élèves issus de PCS très favorisées, en lien avec l'augmentation de leur poids dans la population; on ne constate en revanche qu'une infime progression

8. Pour une présentation détaillée du calcul des rapports de chances relatives, voir Bonneau et al. (2021, chapitre 8).

du taux d'accès des élèves issus de PCS défavorisées aux CPGE, qui est passé de 1,2 % à 1,4 % entre la cohorte 1988 et la cohorte 1997, et aucune amélioration de leur taux d'accès aux écoles post-bac, qui a plafonné à 0,2 %. D'autre part, avec des chances relatives 8 fois plus faibles pour les élèves issus de PCS défavorisées d'accéder aux CPGE et 14 fois plus faibles d'accéder aux écoles post-bac que pour les élèves issus de PCS très favorisées, les inégalités sociales d'accès à ces formations demeurent considérables au sein des cohortes les plus récentes. Leur légère diminution depuis le milieu des années 2000 n'a contribué que de manière marginale à la réduction plus générale des inégalités sociales d'accès à l'enseignement supérieur.

Évolution des inégalités sociales d'accès aux grandes écoles

Entre la cohorte née en 1988 et la cohorte née en 1995, on observe une légère progression des taux d'accès aux formations universitaires de niveau bac+3 pour l'ensemble des catégories sociales à l'exception des PCS très favorisées ▶ **Tableau 3**. En revanche, les probabilités d'accès aux grandes écoles (champ 2008) selon la catégorie sociale n'ont guère varié au cours de la période et ce, quel que soit le type d'école considéré.

L'évolution des rapports de chances relatives indique une légère diminution des inégalités d'accès aux formations universitaires de niveau bac+3 entre les élèves issus de PCS très favorisées et les élèves issus de PCS défavorisées (*odds ratio* passé de 4,8 à 3,8 entre la cohorte 1988 et la cohorte 1995), mais de moindre ampleur que celle observée pour les formations universitaires de niveau bac+1.

▶ **Tableau 2** Taux d'accès aux formations de niveau bac+1 et rapports de chances relatives selon l'origine sociale, élèves nés en 1988 et 1997

Cohorte de naissance	Formations de niveau bac + 1		Université		STS		IUT		CPGE		Écoles post-bac (champ 2006)	
	1988	1997	1988	1997	1988	1997	1988	1997	1988	1997	1988	1997
Taux d'accès (en %)												
PCS très favorisées	68,1	68,7	38,0	36,6	7,1	8,1	8,4	8,6	11,1	10,3	3,2	3,4
PCS favorisées	37,6	51,0	19,0	26,9	8,5	11,6	5,9	7,3	3,4	3,9	0,8	0,9
PCS moyennes	36,7	46,3	19,1	24,9	8,9	11,6	5,4	5,8	2,6	3,0	0,6	0,7
PCS défavorisées	22,3	33,5	10,8	17,1	7,2	11,2	2,9	3,4	1,2	1,4	0,2	0,2
Rapports de chances relatives (<i>odds ratio</i>)												
PCS très favorisées par rapport aux PCS défavorisées	7,4	4,4	5,0	2,8	1,0	0,7	3,1	2,6	10,4	8,0	20,9	13,9

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : 11,1 % des élèves issus de PCS très favorisées nés en 1988 ont accédé à une CPGE contre 1,2 % des élèves issus de PCS défavorisées nés la même année. Le rapport de chances relatives (*odds ratio*) dans l'accès aux CPGE entre les élèves issus de PCS très favorisées et les élèves issus de PCS défavorisées nés en 1988 était de 10,4 (calcul: $(0,111 / (1 - 0,111)) / (0,012 / (1 - 0,012))$).

Note : La composition sociale de chaque cohorte de naissance est estimée à partir des données SCOLARITÉ en utilisant la PCS du responsable légal des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire (toutes classes confondues) à l'âge de 14 ans.

Champ : Élèves nés entre 1988 et 1997. Les écoles post-bac considérées ici sont uniquement celles qui étaient présentes dans les données SISE en 2006 (soit environ 53 % des écoles post-bac recensées en 2016).

Sources : Données SISE (MESRI-SIES), SCOLARITÉ, STS/CPGE et OCEAN (MENJS-DEPP).

Bien que l'on observe une tendance similaire pour les grandes écoles (*odds ratio* passé de 15,7 à 12,8 entre la cohorte 1988 et la cohorte 1995), cette évolution ne saurait être interprétée comme le signe d'une ouverture sociale croissante de ces formations en direction des publics issus des catégories populaires. La diminution de l'*odds ratio* au cours de la période provient en effet pour l'essentiel d'une légère érosion du taux d'accès des élèves issus de PCS très favorisées aux grandes écoles, sans amélioration notable pour les élèves issus de PCS défavorisées : leur probabilité d'accéder à ces formations est restée proche de 1 % lorsqu'on considère l'ensemble des grandes écoles et inférieure à 0,1 % lorsqu'on se limite aux 10 % des écoles les plus sélectives. La diminution des inégalités sociales d'accès aux grandes écoles s'apparente donc davantage à une conséquence mécanique de l'augmentation du poids des catégories sociales favorisées dans la population (avec pour corollaire une diminution des chances individuelles d'accès des membres de ce groupe) qu'à une substitution croissante en faveur des élèves d'origine sociale défavorisée dans le recrutement des grandes écoles.

CONCLUSION

Les analyses proposées dans cet article mettent en évidence l'étroitesse de la base sociale de recrutement des grandes écoles et des formations qui y mènent : les élèves d'origine sociale très favorisée ont une probabilité neuf à dix fois plus élevée d'accéder à une classe préparatoire puis à une grande école que les élèves d'origine sociale défavorisée. La décomposition de ces écarts révèle que si les performances scolaires des élèves constituent un déterminant majeur de leurs trajectoires éducatives, elles expliquent moins de la moitié des inégalités sociales d'accès aux filières sélectives de l'enseignement supérieur. La sélectivité sociale de ces formations n'est donc pas uniquement, ni principalement, la conséquence de leur sélectivité scolaire.

► **Tableau 3** Taux d'accès aux formations de niveau bac +3 et rapports de chances relatives selon l'origine sociale, élèves nés en 1988 et 1995

Cohorte de naissance	Type de grande école									
	Université (bac + 3)		Grandes écoles (champ 2008)		10 % des grandes écoles les plus sélectives (champ 2008)		Écoles d'ingénieurs		Écoles de commerce	
	1988	1995	1988	1995	1988	1995	1988	1995	1988	1995
Taux d'accès (en %)										
PCS très favorisées	29,6	29,8	11,3	11,0	1,2	1,4	6,0	5,4	3,3	3,4
PCS favorisées	14,1	18,5	2,6	3,1	0,2	0,2	1,6	1,7	0,5	0,7
PCS moyennes	13,6	16,0	2,4	2,7	0,1	0,2	1,3	1,3	0,6	0,7
PCS défavorisées	8,1	10,1	0,8	1,0	0,0	0,1	0,5	0,5	0,2	0,2
Rapports de chances relatives (<i>odds ratio</i>)										
PCS très favorisées par rapport aux PCS défavorisées	4,8	3,8	15,7	12,8	29,6	21,4	13,7	11,3	18,6	15,2

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : 11,3 % des élèves issus de PCS très favorisées nés en 1988 ont accédé à une grande école contre 0,8 % des élèves issus de PCS défavorisées nés la même année. Le rapport de chances relatives (*odds ratio*) dans l'accès aux grandes écoles entre les élèves issus de PCS très favorisées et les élèves issus de PCS défavorisées nés en 1988 était de 15,7 (calcul : $(0,113 / (1 - 0,113)) / (0,008 / (1 - 0,008))$).

Note : La composition sociale de chaque cohorte de naissance est estimée à partir des données SCOLARITÉ en utilisant la PCS du responsable légal des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire (toutes classes confondues) à l'âge de 14 ans.

Champ : Élèves nés entre 1988 et 1995. Les grandes écoles considérées ici sont uniquement celles qui étaient présentes dans les données SISE en 2008 (soit 84 % des écoles recensées en 2016).

Sources : Données SISE (MESRI-SIES), SCOLARITÉ, STS/CPGE et OCEAN (MENJS-DEPP).

Le recrutement des grandes écoles et, en amont, celui des classes préparatoires et des écoles post-bac, a très peu changé au cours de la décennie 2006–2016, indiquant de manière claire que les dispositifs d'« ouverture sociale » n'ont pas atteint leurs objectifs, dans une période pourtant marquée par une croissance soutenue des effectifs des grandes écoles.

Parmi les facteurs susceptibles d'expliquer la persistance de ces inégalités sociales d'accès aux filières d'élite, il convient de distinguer ce qui relève de l'influence de l'environnement familial et scolaire sur les choix d'orientation des individus, ce qui relève du rôle de l'information dont ils disposent, et ce qui relève des contraintes auxquelles ils sont confrontés dans leurs choix, dans la mesure où ces facteurs appellent des modalités d'intervention différentes.

Bien que les préférences individuelles soient difficilement malléables, la recherche a montré que des interventions visant à renforcer l'estime de soi et le sentiment d'efficacité des élèves d'origine modeste pouvaient atténuer l'influence des stéréotypes associés à l'origine sociale sur les choix d'orientation (Oyserman *et al.*, 2006; Guyon et Huillery, 2020). Par ailleurs, pour corriger le déterminisme social à l'œuvre dans le processus d'orientation scolaire, il semblerait judicieux de fournir aux lycéens une information transparente sur les perspectives professionnelles (taux d'emploi, rendements salariaux) associées aux différentes formations proposées après le baccalauréat, ainsi que sur les aides financières auxquelles peuvent prétendre les étudiants. À l'étranger, ce type d'intervention a démontré sa capacité à réorienter une partie des élèves de milieux défavorisés vers les filières sélectives offrant de meilleures perspectives d'insertion professionnelle (Hoxby et Turner, 2013; Dynarski *et al.*, 2021).

Les inégalités sociales d'accès aux classes préparatoires et aux grandes écoles sont également renforcées par les contraintes financières (coût de la vie étudiante, frais de scolarité, frais d'inscription aux concours, etc.) auxquelles font face certains étudiants pour accéder à ces formations. Pour lever ces contraintes, plusieurs leviers pourraient être mobilisés : outre le relèvement du montant des bourses sur critères sociaux, dont il a été démontré qu'elles favorisent l'accès aux études supérieures et la réussite au diplôme des étudiants d'origine sociale modeste (Fack et Grenet, 2015), et la mise en place d'une exonération systématique des frais d'inscription aux concours pour les candidats boursiers, il semblerait légitime d'étendre à l'ensemble des grandes écoles payantes la modulation des frais de scolarité en fonction du revenu fiscal des parents.

Au-delà des leviers précédemment mentionnés, le débat sur la diversification du recrutement des classes préparatoires et des grandes écoles ne peut faire l'économie d'une réflexion plus générale sur la place à accorder aux politiques de discrimination positive dans la réalisation de cet objectif. À moyen terme, l'élargissement de la base de recrutement des grandes écoles passe nécessairement par celui de leur principal vivier de recrutement : les classes préparatoires. Dans cette perspective, les quotas qui ont été mis en place depuis 2018 dans le cadre de la procédure Parcoursup pour favoriser l'accès des étudiants boursiers aux filières sélectives apparaissent comme une voie prometteuse, à condition de relever sensiblement les taux appliqués et de les étendre à l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur privé.

Bibliographie

- Albouy V., Wanecq T., 2003, Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles, *Économie et statistique* 361, p. 27–52, <https://doi.org/10.3406/estat.2003.7351>.
- Beaud S., 2003, 80 % au bac... et après ? Paris, La Découverte, https://www.editions-ladecouverte.fr/80__au_bac_et_apres_-9782707141514.
- Blanchard M., Orange S., Pierrel A., 2017, La noblesse scientifique : jugements scolaires et naturalisation des aspirations en classes préparatoires aux grandes écoles, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 220, p. 155–190, <https://doi.org/10.3917/ars.220.0068>.
- Blinder A., 1973, Wage discrimination: Reduced form and structural estimates, *Journal of Human Resources* 17(1), p. 436–455. <https://doi.org/10.2307/144855>.
- Bonneau C., Charoussat P., Grenet J., Thebault G., 2021, Quelle démocratisation des grandes écoles depuis le milieu des années 2000 ? Rapport IPP n° 30, Paris, Institut des politiques publiques, <https://www.ipp.eu/publication/janvier-2021-quelle-democratisation-grandes-ecoles-depuis-le-milieu-des-annees-2000/>.
- Bourdieu P., Passeron J.-C., 1964, Les Héritiers, les étudiants et la culture, Paris, Éditions de Minuit, http://www.leseditionsdeminuit.fr/livre-Les_H%C3%A9ritiers-1950-1-1-0-1.html.
- CNRS-GRECSTA, 2013, Évaluation de l'action de l'association Tremplin au lycée, Rapport pour le Fonds d'Expérimentation pour la jeunesse, https://www.experimentation-fej.injep.fr/IMG/pdf/Rapport_Final_EVA_AP2_140.pdf.
- CGE, 2010, L'ouverture sociale des grandes écoles. Livre blanc des pratiques. Premiers résultats et perspectives, Paris, Conférence des grandes écoles, <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/104000672.pdf>.
- Crouslé D., Guelzim M., Kabla-Langlois I., 2020, L'accès aux grandes écoles scientifiques : une égalité des chances ? Note d'information du SIES, n° 15, MESRI-SIES, https://cache.media.enseignement-super-recherche.gouv.fr/file/2020/68/6/NI15_BoursiersCPGE_scientifiques_1343686.pdf.
- Duru-Bellat M., Kieffer A., 2008, Du baccalauréat à l'enseignement supérieur en France : déplacement et recomposition des inégalités, *Population* 63(1), p. 123–157, <https://doi.org/10.2307/1534765>.
- Dynarski S., Libassi C., Michelmore K., Owen S., 2021, Closing the gap: The effect of a targeted, tuition-free promise on college choices of high-achieving, low-income students, *American Economic Review*, à paraître, <https://doi.org/10.3386/w25349>.
- Euriat M., Thélot C., 1995, Le recrutement social de l'élite scolaire en France : évolution des inégalités de 1950 à 1990, *Revue française de sociologie* 36(3), p. 403–438, <https://doi.org/10.2307/3322163>.
- Fack G., Grenet J., 2015, Improving college access and success for low-income students: evidence from a large need-based grant program, *American Economic Journal: Applied Economics* 7(2), p. 1–34. <https://doi.org/10.1257/app.20130423>.
- Falcon J., Bataille P., 2018, Equalization or reproduction? Long-term trends in the intergenerational transmission of advantages in higher education in France, *European Sociological Review* 34(4), p. 335–347, <https://doi.org/10.1093/esr/jcy015>.
- Gurgand M., Maurin É., 2007, Démocratisation du secondaire et inégalités salariales : l'expansion éducative d'après-guerre, In Cohen D. (dir), *Une jeunesse difficile : portrait économique et social de la jeunesse française*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, Collection du CEPREMAP n° 6, p. 82–105, <http://www.ceprenmap.fr/depot/opus/OPUS06.pdf>.
- Guyon N., Huillery É., 2020, Biased aspirations and social inequality at school: evidence from French teenagers, *Economic Journal* 131 (634), p. 525–540, <https://doi.org/10.1093/ej/ueaa077>.
- Hoxby C., Turner S., 2013, Expanding college opportunities for high-achieving, low-income students, *SIEPR Discussion Paper* n° 12-014, https://siepr.stanford.edu/sites/default/files/publications/12-014paper_6.pdf.
- Ly S.-T., Maurin É., Riegert A., 2015, Rapport d'évaluation du programme Talens, Paris, Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse, https://www.experimentation-fej.injep.fr/IMG/pdf/ap2_209_eva_rf_201501.pdf.
- MENESR., 2005, Charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, <https://www.education.gouv.fr/bo/2005/36/MENE0502079C.htm>.

MENESR., 2017, Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, [https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2017/57/3/depp-RERS-2017-maj-janv-2018_877976\(1\)\(1\)\(1\)_894573.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2017/57/3/depp-RERS-2017-maj-janv-2018_877976(1)(1)(1)_894573.pdf).

Oaxaca R., 1973, Male-female wage differentials in urban labor markets, *International Economic Review* 14(3), p. 693–709. <https://doi.org/10.2307/2525981>.

Oberti M., 2013, Politique « d'ouverture sociale », ségrégation et inégalités urbaines: le cas de Sciences Po en Île-de-France, *Sociologie* 4(3), p. 269–289. <https://doi.org/10.3917/socio.043.0269>.

Oberti M., Barraud de Lagerie P., Rossignol-Brunet M., Savina Y., Tenret É., 2020, Analyse comparée des filières sélectives de l'enseignement supérieur en Île-de-France dans le domaine des sciences humaines et sociales, Rapport de recherche, Sciences Po., Paris, Observatoire sociologique du Changement, https://spire.sciencespo.fr/notice/2441/40u2e7qggi8nr988c7vrovnq3j#_ga=2.82193299.444496761.1641378641-875840403.1641378641

Oyserman D., Bybee D., Terry K., 2006, Possible selves and academic outcomes: how and when possible selves impel action, *Journal of Personality and Social Psychology* 91(1), p. 188–204. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.91.1.188>.

Thibaud J., 2019, Aiming higher: spillover effects of affirmative action in higher education, Document de travail, https://drive.google.com/file/d/1vKLiAnx0SwTvu2nKFRs2856_v0PrsGHi/view.

Tiberj V., 2011, Sciences Po, dix ans après les Conventions éducation prioritaire, Rapport, Paris,, Sciences Po., <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01064424>.

Van Zanten A., 2015, Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur: quel rôle joue le lycée d'origine des futurs étudiants? *Regards croisés sur l'économie* 1, p. 80–92, <https://doi.org/10.3917/rce.016.0080>.

Citation de l'article: Cécile Bonneau, Pauline Charousset, Julien Grenet, Georgia Thebault, Grandes écoles: des politiques d'«ouverture sociale» en échec, *Revue Éducation & formations*, n°103 (2022)